

## OBJECTIF DE L'ANS : DEVELOPPEMENT DE LA PRATIQUE

| Objectifs fédéraux  | Code Action  | Structures           | Actions possibles (Liste non-exhaustive)  |
|---|--|----------------------|---|
| <b>PUBLICS CIBLES</b>   | <b>PUBLIC JEUNES</b><br>(moins de 18 ans)                                  | Aa1                  | Clubs / CDT / Ligues<br>Toute action visant à développer la pratique auprès des jeunes (moins de 18 ans).<br>Organisation de manifestations à destination des jeunes (moins de 18 ans)<br>Projets innovants destinés à développer de nouveaux partenariats avec des structures accueillant un public jeune: structures ou organismes sociaux liés à la petite enfance, à la jeunesse ou à la famille, ...   |
|   | <b>PUBLIC SCOLAIRE</b>   | Aa2                  | Clubs / CDT / Ligues<br>Toute action visant à mettre en place des cycles dans le temps scolaire ou péri-scolaire<br>Toute action visant à créer et encourager les passerelles entre le milieu scolaire et le club   |
|   | <b>* PUBLIC FEMININ</b>  | Aa3                  | Clubs / CDT/Ligues<br>Création ou développement de section body taekwondo, de self-defense féminine.<br>Organisation de manifestations/événements dédiés au public féminin<br>Actions favorisant l'accès aux responsabilités des femmes et des jeunes filles dans la vie associative (élues, arbitres, enseignantes,...).<br>Projets innovants destinés à développer de nouveaux partenariats avec des structures accueillant des femmes et/ou jeunes filles.<br>Toute action favorisant la pratique féminine (tarifs spécifiques, animation conjointe pour enfants,...). |
|   | <b>* PUBLIC EN SITUATION DE HANDICAP</b>                                   | Aa4.1                | Clubs / CDT / Ligues  |
| Aa4.2   |  | CDT / Ligues         | Organisation de formations spécifiques sur la thématique du handicap  |
| <b>REDUCTIONS DES INEGALITES TERRITORIALES</b>                                      | <b>OUTRE -MER</b>  | Ab1                  | Clubs / CDT / Ligues<br>Soutien aux déplacements réservés aux associations d'outre-mer  |
|   | <b>QPV</b>   | Ab2                  | Clubs / CDT / Ligues<br>Toute action favorisant l'accès à la pratique au sein des clubs situés en QPV ou accueillant le public habitants en QPV.<br>Toute action visant l'accompagnement de la pratique pour les populations issues des QPV<br>Projets innovants destinés à développer de nouveaux partenariats avec des structures telles que les maisons de quartiers, les centres sociaux,...  |
|   | <b>ZRR</b><br>ou bassins de vie ayant au moins 50% de la population en ZRR | Ab3                  | Club / CDT / Ligues<br>Toute action favorisant l'accès à la pratique au sein des clubs situés en ZRR ou bassins...<br>Toute action visant l'accompagnement de la pratique pour les populations issues des ZRR ou bassins...<br>Projets innovants destinés à développer de nouveaux partenariats avec des structures en lien avec le milieu des ZRR ou bassins...  |
|   | <b>TERRITOIRES DÉPOURVUS DE CLUBS</b>                                      | Ab4                  | CDT/Ligues<br>Toute action favorisant la création de clubs dans des territoires dépourvus de clubs  |
| <b>FORMATION DES ENSEIGNANTS</b>  | Ac   | Clubs / CDT / Ligues | Participation aux différentes formations pour enseignants organisées par la FFTDA (DAC, DIF, CQP, DEJEPS, DESJEPS, DFP, QF)   |
| <b>STAGES DE PERFECTIONNEMENT</b>   | Ad   | CDT / Ligues         | Stages visant le perfectionnement dans les différents domaines de pratique (préparation aux examens de Dans, préparation aux compétitions pousmé, ...).<br>* pour les ligues, les actions récurrentes pour le perfectionnement à la pratique compétitive combat, seront à mettre dans l'objectif "Accession Haut niveau".   |
| <b>FORMATION DES TECHNICIENS BENEVOLES</b><br>(enseignants, juges, jurys, arbitres) | Ae   | CDT/ Ligues          | Organisation de formations aux différentes fonctions de techniciens bénévoles.<br>Mise en œuvre d'un plan d'actions en direction des clubs pour favoriser et inciter la formation des techniciens bénévoles   |

## OBJECTIF DE L'ANS : PROMOTION DU SPORT SANTE

| Objectifs fédéraux                      | Code | Structures           | Actions possibles (Liste non-exhaustive)  |
|---|------|----------------------|---|
| <b>ACTIONS SPORT SANTE ET BIEN-ÊTRE</b> | B    | Clubs / CDT / Ligues | Toute action visant la prévention de la santé (sur des thèmes tels que la diététique, le dopage, le sommeil,...).<br>Participation aux actions en lien avec la thématique de la santé avec des partenaires de la santé (Agence Régionale de Santé, Maisons de Santé, sport sur ordonnance,...)<br>Toute action visant la pratique des personnes de +65 ans, en surpoids, atteintes de pathologies,... |

## OBJECTIF DE L'ANS : DEVELOPPEMENT DE L'ÉTHIQUE ET DE LA CITOYENNETE

| Objectifs fédéraux  | Code | Structures       | Actions possibles (Liste non-exhaustive)  |
|---|------|------------------|---|
| <b>LUTTE CONTRE LES VIOLENCES ET DISCRIMINATIONS - SENSIBILISATION AUX VALEURS CITOYENNES</b> | C    | Clubs/CDT/Ligues | Toute action de sensibilisation aux valeurs citoyennes auprès de l'ensemble des acteurs (pratiquants, techniciens bénévoles, supporters,...).<br>Toute action de prévention et lutte contre les violences, les violences sexuelles, la radicalisation et toute formes de discriminations.<br>Toute action favorisant la rencontre de différentes cultures, de différentes origines, de différents milieux sociaux, ...<br>Participation aux formations mises en place par les institutions sur ces thématiques. |

## OBJECTIF DE L'ANS : ACCESSION AU SPORT DE HAUT NIVEAU

Concerne **uniquement** le domaine du **combat** (*reconnu de haut niveau par le Ministère des Sports*).  
**ETR**= Equipe Technique Régionale - dispositifs combat mis en place par les ligues (hors dispositif fédéral)  
**PPF** =Projet de Performance Fédéral - Dispositif fédéral mis au sein des ligues

| Objectifs ANS                       | Code | Structures                     | Déclinaison fédérale - Actions possibles (Liste non-exhaustive)   |
|-------------------------------------|------|--------------------------------|---|
| ETR- ACTIONS SPORTIVES              | D1.1 | Ligues                         | Stages, regroupements, déplacements de sélections, campagne de détection, pour des organisations- sauf dispositif fédéral |
| ETR- ENCADREMENT                    | D1.2 | Ligues                         | Vacations.<br>Participation aux formations fédérales telles que QF Entraîneur Combat et DFP.                              |
| ETR- OPTIMISATION DE L'ENTRAINEMENT | D1.3 | Ligues                         | Matériels légers. Prestations de services. Prestations paramédicales.   |
| PPF- ACTIONS SPORTIVES              | D2.1 | Ligues<br>(dispositif fédéral) | Stages, regroupements, déplacements de sélections, campagne de détection.   |
| PPF- ENCADREMENT                    | D2.2 | Ligues<br>(dispositif fédéral) | Vacations.<br>Participation aux formations fédérales telles que QF Entraîneur Combat et DFP.                              |
| PPF- OPTIMISATION DE L'ENTRAINEMENT | D2.3 | Ligues<br>(dispositif fédéral) | Matériels légers. Prestations de services. Prestations paramédicales.   |

## PLAN DE RELANCE

| Objectifs ANS                                | Code | Structures           | Déclinaison fédérale - Actions possibles ou situations prioritaires (Liste non-exhaustive)   |
|--|------|----------------------|--|
| * AIDE AUX ASSOCIATIONS EN GRANDE DIFFICULTÉ | P1   | Clubs / CDT / Ligues | Structures employeuses, prenant en charge la rémunération de professionnels (enseignants, agent de développement, agent administratif,...).<br>Structures prenant en charge les frais liés à la location de locaux, salles d'entraînement.<br>Structures ayant remboursées les cotisations à plus de 40% des adhérents.<br><i>(Important: obligation de téléverser des éléments de preuve dans le compteAsso)</i>  |
| * AIDE A LA REPRISE D'ACTIVITÉS SPORTIVES    | P2   | Clubs / CDT / Ligues | Toute action visant à faire connaître votre structure, vos disciplines : opérations de découverte (démonstration, séances d'initiations, point accueil/vente,...), outils de promotion (goodies, affichages, textiles, publicités dans les médias,...).<br>Toute action permettant des avantages commerciaux: tarifications avec système de parrainage, dotations équipement aux licenciés,...<br>Toute action visant à permettre la continuité de l'activité malgré les contraintes sanitaires: abonnement multi-médias, matériels spécifiques pour extérieur, ...<br>Toute action permettant la continuité de l'activité pendant les vacances scolaires. |
| * AIDE LIÉE AUX PROTOCOLES SANITAIRES        | P3   | Clubs / CDT / Ligues | Achat de masques, gels, produits et matériels pour désinfecter, et tout type de matériels liés aux protocoles sanitaires.  |

(\*) Pas d'obligation de minima de fonds propres